

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 64 (1938)
Heft: 6

Nachruf: Nicod, Henri

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

l'auditoire XVI du Palais de Rumine. Il est prévu, en outre, une visite du Laboratoire de géotechnique pour le samedi 9 avril, dès 14 h.

Les participants à ces manifestations recevront très prochainement le programme définitif du cours. Les inscriptions sont reçues par le Laboratoire de géotechnique de l'Ecole d'ingénieurs, rue de Genève 67, à Lausanne.

Cours d'introduction à l'analyse du travail.

L'Institut d'organisation industrielle à l'Ecole polytechnique fédérale, à Zurich, organise, à Genève, en collaboration avec la Commission romande de rationalisation un

Cours d'introduction à l'analyse du travail.

Dans ce cours pratique, destiné aux chronométrateurs et aux praticiens chargés d'études de rationalisation, il sera fait un large usage des films cinématographiques rassemblés en Suisse par l'Institut.

Ce cours d'environ 16 heures comprendra huit conférences accompagnées d'exercices qui se succéderont à raison d'une conférence par semaine, en mars et avril 1938.

Le programme du cours et la formule d'inscription sont, sur demande, envoyés gratuitement par l'Institut d'organisation industrielle à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich.

NÉCROLOGIE

Henri Nicod.

A Lausanne est décédé, le 31 janvier, notre collègue M. Henri Nicod, ingénieur retraité des Chemins de fer fédéraux, après une longue maladie courageusement supportée, à l'âge de 77 ans.

M. Nicod était membre honoraire de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes et de l'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Né le 2 juillet 1860, à Echallens, il alla, en 1873, au Collège de Besançon faire ses études secondaires et classiques, pour entrer ensuite au Gymnase scientifique, en 1880, puis à l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, d'où il sortit, en 1884, diplômé ingénieur-constructeur.

Entré aussitôt à la « C¹e Suisse occidentale-Simplon », on l'envoya débiter à la construction du chemin de fer du Pont-Vallorbe, sous la direction de l'ingénieur Duvoisin, puis aux études sur le terrain du projet de ligne à adhérence de Viège à Zermatt (1886-1888). C'est alors qu'en ami de la haute montagne il fit l'ascension du Breithorn, son unique prouesse alpiniste.

Il rentra, en 1889, au bureau des études de la Compagnie, à Lausanne, qui allait devenir « C¹e du Jura-Simplon », en 1891, après fusion avec le « Jura-Berne-Lucerne ». Là, il travailla à des projets variés de doubles voies, d'extensions de gares ; entre temps, il s'occupa de l'étude technique du funiculaire de Cossonay-gare.

De 1901 à fin août 1903, comme adjoint de l'ingénieur de la 1^{re} section (Genève-St-Maurice), il a collaboré activement aux premiers travaux de transformation et d'agrandissement des gares de Lausanne, Renens et Vevey, que la C¹e du Jura-Simplon attaquait déjà, avant le rachat des chemins de fer par la Confédération, en 1903.

Nommé ingénieur de section le 1^{er} septembre 1903, il se fixa d'abord à Payerne pour les lignes de la Broye, et en 1907, à Sion, pour les lignes du Valais, où il dirigea, entre autres, la

construction des doubles voies de St-Maurice à Martigny et à Riddes, ainsi que de Viège à Brigue, avec transformation complète des gares et stations correspondantes.

En 1916, vint l'électrification de St-Maurice à Brigue et la reprise de la section du tunnel du Simplon.

En 1924, il passe à Lausanne, où il est chargé de la section de Vevey-Lausanne-Genève-la Plaine ; on y fait alors les aménagements nécessaires pour électrifier le parcours Lausanne-Genève-la Plaine.

En 1930 (1^{er} janvier) Henri Nicod est admis à une retraite largement méritée, après avoir travaillé 45 ans à notre réseau. Il a consacré toute sa carrière au chemin de fer qu'il aimait et défendait énergiquement. Il fut ainsi un bon serviteur de son pays.

Ses amis, et il en eut beaucoup, notamment dans les cantons de Vaud, Valais et Genève, tous ses collègues, ont reconnu et apprécié son caractère droit, ferme et jovial. Ils garderont de lui le plus cordial souvenir.

P. S.



HENRI NICOD

SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS
ET DES ARCHITECTES ET ASSOCIATION
AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DE
L'ÉCOLE D'INGÉNIEURS DE LAUSANNE

L'éclairage moderne des villes.

Causerie de M. R. von der Mühl, architecte.

Parlant « à bâtons rompus », en seconde partie d'une soirée que nos associations consacrèrent aux problèmes « d'éclairagisme », et au cours de laquelle M. Paul Meystre, ingénieur, rappela les règles essentielles d'un bon éclairage intérieur, M. von der Mühl posa quelques questions et émit quelques idées originales dont nous donnons ici un aperçu.

Le problème de l'éclairage des villes est-il posé comme il convient ? Les solutions telles qu'elles se présentent à nos yeux dans les villes éclairées, ont-elles les caractéristiques du *définitif*, ou ne se trouve-t-on pas plutôt, après de premiers tâtonnements, en pleine période transitoire ?

Laissant à d'autres toute la face technique de la question, M. von der Mühl aborde d'emblée le côté de l'*effet* (esthétique, ordonnance). Il est quatre façons de faire valoir la lumière :

1. *Les points lumineux*, éblouissant, aveuglant, « crevant les yeux ». C'est le stade primitif, élémentaire, de l'expression lumineuse. Il faut l'éviter, en particulier sous la forme de l'ampoule électrique apparente.

2. *Les lignes lumineuses*, soit les contours dessinés par des tubes à néon par exemple, et permettant des compositions très variées et colorées. Il est regrettable que souvent les règlements s'opposent aux motifs « mobiles », s'éteignant ou s'allumant par portions.

3. *Les surfaces lumineuses* ou plus exactement les surfaces éclairées, dont l'effet est infiniment plus flatteur à l'œil que celui de points lumineux d'intensité égale. On pourrait adopter des couleurs différentes pour les places publiques, les artères importantes, les artères secondaires, les ponts, les jardins, etc.

4. *Les volumes lumineux* (illuminations). Les volumes architecturaux doivent être recomposés par la lumière des projecteurs et non détaillés, singularisés (exemple : la cathédrale de Berne, coupée en tranches et la cathédrale de Lausanne, traitée par grands volumes).

Tel fut le canevas de cette causerie que l'auteur agrémenta de dessins tracés au tableau noir et dont nous reproduisons quelques-uns ci-contre.